

CONVENTION DE PARTENARIAT:

Il a été convenu entre :

D'une part, Blackout, association candidate au BDE de l'école 42, représentée par Maxime ECHARD , président, ci-après désigné LA LISTE.

Et

D'autre part, la SAS WEI and GO, agence de voyage, inscrite au RCS d'Orléans sous le numéro de Siret 825 211 790, au capital de 10.000€ dont le siège social est situé 4 impasse des têtes de chats, 91650 Breuillet, représentée par Julien Romand-Piquant, président.

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

LA LISTE, pour être au Bureau Des Etudiants (BDE) de son école, va mener une campagne auprès de ses étudiants. Afin de favoriser son élection, WEI and GO soutient LA LISTE en lui faisant profiter de réductions et de gratuités sur l'ensemble de ses locations d'animations et de matériels.

Si LA LISTE n'est pas élue, WEI and GO s'engage à offrir à LA LISTE l'intégralité des prestations fournies, à l'exception des frais de transports et de personnels engagés.

Si la LISTE est élue et qu'elle décide d'effectuer son séjour étudiant (Wei 2024) avec la société WEI and GO, les prestations fournies lors de la campagne seront offertes, à l'exception des frais de transports et de personnels engagés.

Si la LISTE est élue et quelle décide de ne pas effectuer se(s) séjour(s) étudiant(s) avec la société WEI and GO, les prestations fournies lors de la campagne devront être réglées.

En contrepartie,

- → LA LISTE s'engage également à fournir des efforts de communication afin de promouvoir WEI and GO durant toute la durée de sa campagne (retour d'expérience, avis, post, tag...)
- → LA LISTE s'engage à mettre en avant la société WEI and GO auprès des étudiants du campus pendant toute la durée de la campagne.
- → LA LISTE s'engage à informer WEI and GO du résultat des votes dès l'issue de la campagne. Les coordonnées de la liste gagnante devront être transmis à WEI and GO dans un délai de sept jours maximums après les résultats.



Pendant les campagnes :

WEI and GO s'engage à:

Mettre à disposition de LA LISTE le matériel suivant :

1 / Matériel & animations le 10 avril

- Sumos
- Flipper
- Coup de poing forain
- Air hockey
- Machine a barbe a papa (hors consommables)
- Gladiateur perche

LA LISTE s'engage à :

Remettre aux agents WEI and GO les différents documents suivants :

- Remettre un chèque à l'ordre de WEI and GO d'un montant de 1.500€ en garantie de la bonne exécution des prestations.
- Donner des cautions pour les éventuelles dégradations de 3 X 1.000€
- Participer aux frais de déplacement à hauteur de 140€ par journée d'animation
- Transmettre à WEI and GO une copie des statuts constitutifs de l'asso ainsi que la copie de la CNI du représentant.



Après les élections :

- * Si LA LISTE venait à perdre les élections, WEI and GO s'engage à lui offrir les prestations fournies lors de la campagne et son chèque de garantie lui sera rendu.
- *Si LA LISTE venait à gagner les élections et décidait par la suite d'organiser son séjour étudiant avec la société WEI and GO, les prestations fournies lors de la campagne lui seront offertes et **son chèque lui sera rendu**.
- * Si LA LISTE venait à gagner les élections grâce à l'aide de WEI and GO et décidait par la suite de ne pas organiser son ou ses séjour(s) étudiant(s) avec la société WEI and GO, le chèque sera encaissé.

Fait à Paris Le 08/12/2023

Porter la mention « Bon pour accord, lu et approuvé »

Julien ROMAND Chef de projet SAS WEI and GO 06 95 71 32 33 julien@wei-go.fr Maxime ECHARD Président Liste Black Out Ecole 42 06 34 98 45 04 maxime.echard@gmail.com

